
Candidature à la phase expérimentale du nouveau certificat de salaire

Madame,
Monsieur,

Nous nous félicitons de votre candidature à la phase expérimentale d'utilisation du nouveau certificat de salaire. Votre précieux concours contribuera à déterminer la compatibilité du nouveau certificat de salaire avec les contraintes économiques.

Pour garantir la représentativité des résultats de cette phase expérimentale, les participants devront refléter la structure économique nationale. Nous vous prions donc de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous. Le groupe de travail « Certificat de salaire » (composé de représentants des fédérations d'associations économiques et de la CSI) examinera ensuite toutes les candidatures et vous communiquera dans un délai d'un mois si la votre a été retenue. Nous tenons dès maintenant à vous assurer que toutes les candidatures seront examinées dans la plus stricte confidentialité.

Pour de plus amples informations concernant cette phase expérimentale, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Conférence suisse des impôts (www.steuerkonferenz.ch).

Ravis que vous vous proposiez d'apporter votre contribution à ce projet, nous vous en remercions vivement et vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Groupe de travail « Certificat de salaire »
Erwin Widmer, Président

Questions

1. Forme juridique de l'entreprise

- Raison individuelle
- Société en nom collectif / en commandite
- Société anonyme / en commandite par actions
- Coopérative
- Association
- Fondation
- Administration

2. Nombre d'employés

3. Branche d'activité

4. Activité à l'étranger

- Oui
- Non

5. Canton du siège ou de l'administration

6. Nom et adresse de l'entreprise

7. Personne à contacter

Date:

Signature:

A retourner par courrier postal à:

Conférence suisse des impôts, groupe de travail « Certificat de salaire », Werkhofstrasse 29c, 4509 Soleure

par fax au: 032 627 87 00

ou par mail à: erwin.widmer@fd.so.ch